



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE
A I G N E
34210

Téléphone : 04.68.91.22.47
Fax : 04.68.91.80.65
Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le

ID : 034-213400062-20221121-D202230-DE

Liberté - Egalité - Fraternité



2022-30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

OBJET : Taxe d'aménagement – modalités de reversement à la Communauté de communes pour 2023

L'an deux mille vingt-deux

Le : vingt-un novembre à 18 heures 00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation : le 15 novembre 2022

PRÉSENTS : FRAISSE Yves, VIDAL Dominique, SEGUY Gilles, CARRERE Nathan, CHOUPAC Gérard, DECOR Mary, GLEIZES Julien, MAS Claude, VERMER Josianne.

EXCUSES/ABSENTS :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 109 de la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;

VU les articles L 331-1 et L 331-2 du Code de l'urbanisme ;

VU la délibération n°2022.27.10/121 du conseil communautaire du 27 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de fixer les modalités de reversement de la taxe d'aménagement perçue par les communes membres à la Communauté de Communes, par délibération concordante ;

Le Conseil municipal, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le principe du reversement de 0% de la taxe d'aménagement perçue par la commune de AIGNE à la Communauté de Communes du Minervoix au Caroux pour l'année 2023 ;

- **Mandate** Monsieur le Maire pour régler toutes les démarches administratives réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire
Pour être publiée et déposée auprès
de la Préfecture de MONTPELLIER
A AIGNE, le



A circular blue stamp of the commune of Aigne is visible behind the signature. The stamp contains the text 'MONTPELLIER AIGNE' and a central emblem.

Le Maire, Yves FRAISSE



A circular blue stamp of the commune of Aigne is visible behind the signature. The stamp contains the text 'MONTPELLIER AIGNE' and a central emblem.

La secrétaire, Dominique VIDAL



A circular blue stamp of the commune of Aigne is visible behind the signature. The stamp contains the text 'MONTPELLIER AIGNE' and a central emblem.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.